



**AVIS PUBLIC**  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



**AVIS PUBLIC**  
**TARIFICATION STATIONNEMENT**  
**HIVER 2023-2024**

Lors de la séance publique du 4 décembre 2023, conformément au Règlement 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique, le conseil municipal par la résolution 250-2023 a adopté la tarification suivante pour les stationnements publics de la municipalité

1. Première heure gratuite (obligation pour l'utilisateur d'entrer ses infos dans l'application municipale)
2. Tarification à l'heure :
  - a. 3\$ pour un véhicule
  - b. 5\$ pour un véhicule avec remorque
3. Tarification à la journée
  - a. 20\$ pour un véhicule
  - b. 25\$ pour un véhicule avec remorque
4. Forfait une semaine
  - a. 100\$ pour un véhicule
  - b. 125\$ pour un véhicule avec remorque
5. Forfait pour la saison
  - a. 200\$ pour un véhicule
  - b. 250\$ pour un véhicule avec remorque

Cette tarification est en vigueur du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 mars 2024.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 8ième jour de décembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'É. Émond', written in a cursive style.

Éric Émond  
Directeur général et greffier-trésorier

## Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 8 décembre 2023 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Eric Emond